

Citation

« J'ai trop le désir qu'on respecte ma liberté pour ne pas respecter celle des autres. »

Françoise Sagan

Idées de débats

- Est-ce que, sous prétexte que l'on n'a rien à se reprocher, on doit tout montrer ?
- Que penser des people qui dévoilent leur vie privée ?

Le sujet

Avec la multiplication des blogs et des réseaux sociaux, on se sent appartenir à une communauté. On peut ainsi rester en contact avec des amis ou de la famille éloignée. Mais sur Internet, rien n'est vraiment privé. Alors, où se situe la limite ? **Aujourd'hui, de plus en plus de monde expose sa vie privée.**

Mais la vie privée n'est vraiment privée que s'il est possible d'avoir des opinions, des comportements et des relations sans que tout le monde soit au courant (les autres, l'État...). Cela suppose une certaine forme de secret. Cependant, pour de nombreuses personnes, la notion d'intimité est brouillée par celle de non-culpabilité : ce n'est pas parce que l'on n'a rien à se reprocher que l'on doit tout montrer ! Chacun a droit à son jardin secret.

Sur Internet, toute information publiée laisse des traces. Que pensera un futur employeur en visionnant les photos d'un candidat en train de faire la fête ou de draguer quand il avait 14 ans ?

Il convient également de respecter la vie privée des autres. Il ne faut jamais révéler les idées politiques, la religion, les amours, les problèmes de santé ou les confidences de quelqu'un, surtout sans lui avoir demandé son autorisation. **Et tant que l'on est mineur, ce sont les parents qui sont responsables.**

Ce que dit la loi

- Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au **respect de sa vie privée** ainsi que d'un droit à l'image.
- Pour consulter l'article 9 du Code civil sur le **droit au respect de la vie privée**, rendez-vous sur : www.celog.fr/cpi/codcivil.htm#Art9

Histoire

La notion de vie privée est une donnée commune à toute l'histoire de l'Occident, mais les réalités qu'elle a désignées ont connu de profondes mutations.

Jusqu'à aujourd'hui où les nouvelles technologies font peser une menace sur notre vie privée. À lire : *Histoire de la vie privée, de la Première Guerre mondiale à nos jours*, tome V, Philippe Ariès et Georges Duby, Seuil.

Éducation civique

Au programme de 4^e, il est question des libertés individuelles et collectives : liberté de conscience, liberté d'expression, droit au respect de la vie privée, liberté d'aller et venir. Elles sont fondamentales, mais elles ont des limites : lois, intérêt général...

Pour aller plus loin

À lire :

- *C'est quoi la liberté ?* Héliane Bernard et Alexandre Faure, Milan jeunesse.
- *Respecte-moi ! Civilité et incivilité*, Laure Tesson, Autrement jeunesse.